



PROCÈS-VERBAL N°1

COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du : jeudi 14 août 2025

Présent(s) : Monsieur Daniel SALDANA, Président CRTIS,

Madame Claudette AGERT,

Monsieur Gérard ARBERET, Janick BARBUSSE, Jean Luc BOYER, , José GARCIA, Fabrice PONCHEL, Sauveur ROMAGNOLE, Sébastien TEISSIER,

Excusé(s) : Messieurs Charles BOULBENE, José DUARTE, Jean Pierre FAURE, Philippe GLORIES, Carlos MAGALHAES, André REALLAND

Assistent : Madame Florence PIFFARD, référente administrative

PROCHAINE REUNION LE 12 SEPTEMBRE 2025

RAPPEL

- La Commission rappelle que la hauteur des buts (2,44 m sous la barre transversale) est vérifiée dans le cadre des contrôles de classement quinquennaux et/ou décennaux. Elle rappelle que cette vérification doit être faite par le club et/ou le propriétaire tout au long de la saison.
- La CRTIS rappelle qu'aucune compétition (quelle qu'elle soit) ne peut être programmée sur une installation non classée. L'utilisation d'une installation non classée en compétition peut entraîner la responsabilité des organisateurs en cas d'accident et un risque d'insécurité juridique en cas de recours.

Glossaire :

C.F.T.I.S. : *Commission Fédérale des Terrains et Installations Sportives*

C.R.T.I.S. : *Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives*

C.D.T.I.S. : *Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives*

A.O.P. : *Arrêté d'Ouverture au Public*

A.A.C. : *Attestation Administrative de Capacité*

PV CDS : *Procès-Verbal de la Commission De Sécurité*

SYN : *Terrain Synthétique*

DISTRICT AUDE

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

CASTELNAUDARY - COMPLEXE PIERRE DE COUBERTIN - NNI 110760102

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, la création d'un terrain Foot A8 Syn et des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée du 19/06/2025
- Lettre d'intention

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la création d'un terrain réduit (55m X 40m) en pelouse synthétique

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau FOOT A8 sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau Foot A8 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

CAUX SAUZENS - STADE MUNICIPAL - NNI 110840101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 03/04/2027

- La Mairie nous informe du changement de nom du Stade Municipal, il se nomme STADE JOSE RECIO.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

BRAM - STADE DES PYRÉNÉES N°2 - NNI 110490102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/02/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 13/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 23/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 90 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.27

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.44

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/08/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

BARAQUEVILLE - STADE MUNICIPAL - NNI 120560101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 13/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/08/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/08/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 264 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/08/2029.

- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

RIEUPEYROUX - STADE RENÉ FABRE 1 - NNI 121980101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 25/04/2028

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 13/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 29/05/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 16/06/2025

Dimension de l'aire de jeu : 101 m x 67 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45.8

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 186 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PAMIER - STADE LA CHÂTAIGNERAIE 1 - NNI 92250501

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 22/07/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 22/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 96 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/08/2027.

2.2 Confirmation de classement

SAVERDUN - STADE PAUL FINES - NNI 92820101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/06/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 29/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 247 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.78

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/08/2027.

ST GIRONS - COMPLEXE SPORTIF JO BOUSSION - NNI 92610101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/07/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 17/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 142 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.82

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 15/09/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

SERVIAN - GERARD LABATUT - NNI 343000101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 15/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 11/02/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 05/08/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 30/04/2025,

La Commission précise, les buts et les poteaux de corner devront être conformes et installés avant le début du championnat.

Au regard des éléments transmis, elle propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/08/2035.

ST CHRISTOL - STADE DU 12 JUILLET 1998 - NNI 342460101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.3 Changement de niveau de classement

GRAISSESSAC - STADE LOUIS JOLY - NNI 341170101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 21/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

MAUGUIO - STADE LÉO LAGRANGE - NNI 341540101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

POMEROLS - STADE LE CAYLAR - NNI 342070101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

LANSARGUES - STADE MICHEL GALTIER 2 - NNI 341270102

Cette installation est classée T7 Stabilisé jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe que cette installation a été désaffectée,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ST BAUZILLE DE MONTMEL - STADE MUNICIPAL - NNI 342420101

Cette installation est classée T7 S jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

MONTFERRIER SUR LEZ - STADE ERNEST BROUSSE - NNI 341690201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 20/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 26/03/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 170 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.60

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 26/03/2027.

VENDARGUES - STADE GUILLAUME DIDES 1 - NNI 343270101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 11/03/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/04/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 22/04/2025

Etude photométrique en date du 18/02/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 382 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.51

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.64

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 22/04/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

MARSILLARGUES - STADE EDMOND ALLOUCH - NNI 341510101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 15/01/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 11/07/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 11/07/2025

Etude photométrique en date du 26/02/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 195 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en **NIVEAU E6** jusqu'au **14/08/2029**.

2.4 Avis préalable

MONTPELLIER - STADE DE LA MOSSON 5 - NNI 341720105

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 30/08/2025

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 07/10/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 23/05/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 11/05/2022

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 23 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48.4

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 186 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST ANDRE DE SANGONIS - STADE SANGONIS - NNI 342390101

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 04/10/2028

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 16/05/2024, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 18/10/2023

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 23 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 30°

Température de couleur (kelvin) : 5000 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 0.90

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 183 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

MONTPELLIER - Stade Vincent Candela - NNI 341722001

Cette installation est classée FOOT A8 SYN jusqu'au 15/11/2032

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 23/05/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en FOOT A8 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 27/02/2025

Dimension de l'aire de jeu : 70 m x 43m

Implantation : Derrière les buts

Hauteur minimum de feu : 16 m

Nombre total de projecteurs : 4

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67.5°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 104 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

Elle constate que le projet est conforme au cahier des charges du FOOT A8.

2.5 Affaires diverses

MONTFERRIER SUR LEZ - STADE ERNEST BROUSSE - NNI 341690201

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 28/11/2029

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 20/03/2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 03/04/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 17/03/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105m x 65m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 24

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 64°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max : 46

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 425 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

GRANDRIEU - STADE VILADIO - NNI 480700101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 29/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 en date du 16/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18/07/2025 par la CDTIS,

La commission constate la non-conformité mineure suivante :

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2.30m et 2.30m). Cette mise en conformité est à effectuer avant le début du championnat.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 14/08/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

ST VICTOR LA COSTE - STADE EUGÈNE ROLLAND - NNI 303020101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 04/08/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 04/08/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 04/08/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/08/2035.

AIGUES VIVES - STADE PUJOLAS - NNI 300040101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 06/08/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 16/07/2025,

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (mesuré à 2m).

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44m en tous points (relevé à 2m).

Au regard des éléments transmis et de la non-conformité majeure, la Commission référence l'installation en RETRAIT DE CLASSEMENT. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

LE CAILAR - STADE JEAN GUY - NNI 300590101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 14/05/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 08/07/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 08/07/2025,

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- le non respect de la zone de sécurité des 2,50m entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré (mesuré à 2m20).

Au regard des éléments transmis, la Commission référence l'installation en RETRAIT DE CLASSEMENT. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

VESTRIC ET CANDIAC - STADE ÉRIC POUGET - NNI 303470101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 16/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 21/07/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 21/07/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 14/08/2035.

GALLICIAN - STADE PIERRE LUCAS - NNI 303410501

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 15/07/2025 par la CDTIS,
- A.A.C. du 15/07/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 14/08/2035.

LE MARTINET - STADE LES CITÉS RENÉ MOURET - NNI 301590101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

CHUSCLAN - STADE MUNICIPAL N° 2 - NNI 300810101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 02/07/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/08/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 31/12/2025.

MOUSSAC - STADE MUNICIPAL1 - NNI 301840101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 13/06/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 08/07/2025 par la CRTIS,

- A.O.P. en date du 24/07/2025

La Commission précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2.40m et 2.44m). Cette mise en conformité est à effectuer avant le début du championnat.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/08/2035.

CHAMBORIGAUD - STADE MUNICIPAL NARCISSE BOLMONT - NNI 300800101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T6 PN en date du 06/05/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 20/05/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 06/05/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/08/2035.

VAUVERT - COMPLEXE SPORTIF LÉO LAGRANGE 3 - NNI 303410103

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 29/07/2025 par la CDTIS,

La Commission constate la non conformité majeure suivante :

- la zone de sécurité de 2,50m (actuellement 2,30m) entre les lignes de touche et le premier obstacle rencontré

Elle autorise la diminution de la largeur du terrain à 58m pour obtenir ces largeurs de zone de sécurité

Elle précise que la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2.34m et 2.40m).

Dans cette attente, la Commission référence l'installation en RETRAIT DE CLASSEMENT. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

TAVEL - STADE LE VALLONGUE - NNI 303260101

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T7 PN en date du 28/04/2025, et du document transmis :

Visite effectuée le 09/07/2025 par la CDTIS,

La Commission constate la non-conformité mineure suivante :

- la hauteur sous la barre transversale des buts doit être de 2,44 m en tous points (relevé à 2.32m et 2.37m). Cette mise en conformité est à effectuer avant le début du championnat

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/08/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.3 Changement de niveau de classement

ST JULIEN DE CASSAGNAS - STADE MUNICIPAL - NNI 302710101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ST JEAN MARUEJOLS AVEJAN - STADE MUNICIPAL - NNI 302660101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

CHASTEL NOUVEL - STADE MUNICIPAL - NNI 480420101

Cette installation est classée Niveau T6 PN jusqu'au 22/12/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 16/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 18/07/2025 par la CDTIS,

La Commission précise, pour un classement niveau T5, les vestiaires joueurs doivent mesurer 20m² minimum (art. 4.6.1) actuellement 2 x 17m², vestiaire arbitres 8m² minimum (art. 4.7.2) actuellement 5,50m² et les bancs de touche joueurs 2,50 m minimum (art. 3.9.5.2) actuellement 2m.

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T6 PN jusqu'au 14/08/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

SABRAN - STADE LA PELIGOUSE - NNI 302250101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

ORSAN - STADE EUGÈNE ROCHE - NNI 301910101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence

de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

SAZE - STADE MUNICIPAL - NNI 303150101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

BEAUCAIRE - COMPLEXE SPORTIF.F.LAMOUREUX 3 - NNI 300320203

Cette installation est retirée du classement jusqu'au 15/05/2033

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'une création d'un terrain en gazon synthétique pour un niveau T5 SYN et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 02/04/2025

- Lettre d'intention
- Plan de projet

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la rénovation un changement de revêtement

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

BEAUCAIRE - STADE PHILIBERT SCHNEIDER - NNI 300320101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 17/04/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/03/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/06/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 362 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 14/08/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

POULX - STADE DE LA BEAUME - NNI 302060101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29/05/2021

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 29/07/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 31/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 162 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.37 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.37) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.37) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/08/2027.

2.4 Avis préalable

MOLIERES SUR CEZE - Stade Frederic Robert - NNI 301710101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/01/2026

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 24/04/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 24/02/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 68°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 46.5

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 167 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

BAGARD - STADE RENÉ CLAUZEL - NNI 300270101

Cette installation est classée T6 PN jusqu'au 13/09/2032

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 02/07/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 10/01/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65.5°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 161 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.49

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.72

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

BEAUCAIRE - COMPLEXE SPORTIF.F.LAMOUREUX 3 - NNI 300320203

Cette installation est Retiré du classement jusqu'au 15/05/2033

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 02/04/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 20/08/2024

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m (actuellement 100 x x 60 m)

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 19 m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 69°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 48.8

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 289 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.57

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes et sous réserve validité des dimensions du terrain.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

PAVIE - SALLE POLYVALENTE - NNI 323079901

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 15/09/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 13/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 01/08/2025 par la CDTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/08/2035. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

1.3 Changement de niveau de classement

PAVIE - STADE DU VIEUX PONT 3 - NNI 323070103

Cette installation est classée Niveau T7 PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 en date du 13/12/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 01/08/2025 par la CDTIS,

La Commission précise, pour un classement niveau T5, il faut 2 vestiaires joueurs de 20m² minimum (art. 4.6.1) et un vestiaire arbitres de 8m² minimum (art. 4.7.2).

Au regard des éléments transmis, elle propose le classement de cette installation en NIVEAU T7 PN jusqu'au 14/08/2035, sous réserve de la réception de l'AOP/AAC avant le 30/12/2025.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

AIGNAN - STADE JEAN GUILHONNEAU - NNI 320010101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 12/05/2035

- Reçu Attestation Administrative de Capacité en date du 04/06/2025.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

PAUILHAC - STADE ANTOINE BERTASSI 1 - NNI 323060101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 11/02/2018

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 06/05/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 06/05/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 90 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.18

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.51

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 06/05/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

PANASSAC - STADE MUNICIPAL - NNI 323040101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 30/06/2030

L'éclairage de cette installation est référencé E-Entrainement jusqu'au 04/12/2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 24/06/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 27/05/2025

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 17.5 m

Nombre total de projecteurs : 10

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 174 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.70

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.86

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

AUBIET - STADE JEAN ANGELE - NNI 320120101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 11/03/2028

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 15/05/2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 30/04/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 31/10/2023

Dimension de l'aire de jeu : 97 m x 66 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 15°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 179 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.42

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

BESSIERES - GYMNASE ARMONIA - NNI 310669902

Cette installation est classée Futsal 4 jusqu'au 02/09/2024

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 16/12/2024, et du document transmis :

- Visite effectuée le 03/07/2025 par la CRTIS,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/08/2025. En l'absence d'une A.O.P ou A.A.C précisant la capacité des spectateurs, dans cette attente la capacité spectateurs est de 0.

MERVILLE - STADE LOUIS DE BEAUMONT 1 - NNI 313410101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 10/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 15/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 03/07/2025 par la CRTIS,

- A.A.C. du 25/02/2015,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/08/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

1.4 Avis préalable

FROUZINS - STADE JEAN LASSALLE - NNI 312030101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 22/03/2032

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, avec l'objectif d'un changement de revêtement (passage de pelouse naturelle en gazon synthétique) et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 10/06/2025

- Lettre d'intention

- Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne un changement de revêtement

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T4 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T4 SYN selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

ST PAUL SUR SAVE - STADE GEORGES ESTELLE - NNI 315070101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 14/04/2035

- Reçu Attestation Administrative de Capacité en date du 29/04/2025.

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

LEVIGNAC - STADE MUNICIPAL - NNI 312970101

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/03/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 11/06/2025

Etude photométrique en date du 02/11/2023

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 164 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.40

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.62

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/08/2029.

TOULOUSE - GYMNASSE DE MONTAUDRAN - NNI 315559908

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 10/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 476 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.54

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFUTSAL 3 jusqu'au 14/08/2029.

2.2 Confirmation de classement

COLOMIERS - COMPLEXE SPORTIF CAPITANY 2 - NNI 311490202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 25/12/2024

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 10/06/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 317 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.70

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/08/2027.

COLOMIERS - COMPLEXE SPORTIF CAPITANY 3 - NNI 311490203

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 29/09/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/05/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 10/06/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 239 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.38

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.55

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/08/2027.

COLOMIERS - COMPLEXE SPORTIF CAPITANY 5 - NNI 311490205

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 12/05/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 10/06/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 199 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.63

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/08/2027.

RAMONVILLE ST AGNE - STADE MUNICIPAL N°1 - NNI 314460101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 16/12/2023

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/01/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 19/06/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 175 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.43

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/08/2027.

BLAGNAC - COMPLEXE SPORTIF ANDROMÈDE 1 - NNI 310690201

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/06/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/08/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 271 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.50

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.71

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/08/2027.

BLAGNAC - COMPLEXE SPORTIF ANDROMÈDE 2 - NNI 310690202

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/06/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 18/08/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 239 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.46

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.65

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/08/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

ENCAUSSE LES THERMES - STADE FRANÇOIS LARRIEU - NNI 311670101

L'éclairage de cette installation est référencé en E-Entrainement jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 25/07/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 25/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 82 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.83

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.91

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/08/2027.

FONSORBES - STADE LES BOULBÈNES 3 - NNI 311870103

L'éclairage de cette installation est référencé en Niveau EEntrainement jusqu'au 10/07/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E7 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/04/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 02/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 62 lux (Iodures Métalliques) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (62 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E7 (75 lux / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation d'éclairage et la référence en E-Entrainement.

LABEGE - STADE JUST FONTAINE - NNI 312540101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 07/07/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 325 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.64

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E5 jusqu'au 14/08/2027.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

LAGARDELLE SUR LEZE - STADE DE LA LEZE - NNI 312630101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 09/09/2026

A la suite de la réception du document concernant l'éclairage, reprise du dossier en date du 9 septembre 2024 - PV N° 3,

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 152 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.67

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 09/09/2026.

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement

LANNEMEZAN - STADE LES BOURTOULETS 1 - NNI 652580101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 28/02/2020

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2024

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 01/08/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 145 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.29 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.58 (Non conforme)

Elle constate plusieurs non-conformités par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.29) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.40 minimum / Art 3.2.1).

La valeur de la constante d'uniformité U2h (0.58) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (0.60 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/08/2027.

2.3 Changement de niveau de classement

POUZAC - STADE HAUT ADOUR 1 - NNI 653700101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E7 jusqu'au 14/04/2027

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 05/05/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 12/08/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 210 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.44) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/08/2027.

2.4 Avis préalable

LOURDES - COMPLEXE SPORTIF FRANCOIS ABADIE - NNI 652860102

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 11/06/2030

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 07/02/2027

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 05/05/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 13/08/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 15m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 50

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 282 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

Elle constate que le projet n'est pas conforme au règlement de l'éclairage de la FFF, la hauteur de feu doit être de 18m minimum pour un éclairage E5.

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE DEFAVORABLE** .

LOURDES - STADE DE LA SALLE OMNISPORTS - NNI 652860301

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 23/07/2030

L'éclairage de cette installation n' jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 07/05/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 15/08/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 15 m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 190 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.44

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.68

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

LOURDES - STADE DU HAUT DE SANSAN - NNI 652860401

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 22/07/2030

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 05/05/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 18/08/2025

Dimension de l'aire de jeu : 102 m x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 15m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 70°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 182 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable
- 1.5 Affaires diverses

LEYME - STADE MUNICIPAL - NNI 461700101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 13/09/2032

- La Mairie nous informe du changement de nom du Stade Municipal, il se nomme STADE ROBERT CAYROL.

2. Classement des éclairages

- 2.1 Classement initial
- 2.2 Confirmation de classement
- 2.3 Changement de niveau de classement
- 2.4 Avis préalable

FONTANES - STADE ROBERT POUSSOU - NNI 461090101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 30/11/2026

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 26/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 04/08/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 07/07/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 60 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 8

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 65°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45.2

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 175 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.53

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

1.2 Confirmation de classement

CABESTANY - STADE DE LA GERMANOR 2 - NNI 660280102

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/01/2023

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

VILLELONGUE DE LA SALANQUE - STADE JOSEPH RAYNAL - NNI 662240201

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 29/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 21/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 08/07/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 11/06/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/08/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

PERPIGNAN - STADE DU CLOS BANET - NNI 661360901

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

PERPIGNAN - STADE MAILLOL - NNI 661361101

Cette installation est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025

La Mairie nous informe qu'elle ne souhaite pas renouveler le classement de cette installation,

La CRTIS en application de l'article 2.2 du règlement des terrains et installations sportives propose le « RETRAIT DE CLASSEMENT » de cette installation jusqu'au 14/08/2035. L'absence de classement ne permet pas l'organisation de compétitions.

1.4 Avis préalable

ST LAURENT DE LA SALANQUE - COMPLEXE SPORTIF JO MASO - NNI 661800201

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire **d'AVIS PREALABLE**, avec l'objectif d'une création d'un terrain en gazon synthétique pour un niveau T5 SYN ainsi que des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 01/04/2024

- Lettre d'intention

- Plan de masse

La C.R.T.I.S indique que :

Il n'est pas conseillé de stocker des buts mobiles derrière la surface de réparation même au-delà de la protection du terrain pour une question de risque de confusion avec l'alignement des buts

Si le public est admis derrière la ligne de buts et que la zone de sécurité augmentée n'est pas de 6 m, les dispositions de l'art. 3.4 du Règlement doivent être appliquées

Concernant le revêtement en gazon synthétique, la Commission rappelle que :

Les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivants la mise en service et ensuite tous les 10 ans à date anniversaire de cette mise en service (Règlement T&IS Ed.2021). Si le gazon synthétique est de type « sans charge », la périodicité est de 5 ans ;

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement.

Le diamètre des poteaux de but correspondra à la largeur des lignes du tracé (0,10 m en gazon synthétique le plus souvent) et la hauteur sous la barre transversale des buts sera de 2,44 m en tous points. Le profil et les pentes du terrain devront permettre cette hauteur sous la barre transversale

La distance entre les tracés de la ligne de touche des terrains A8 sera de 2,50 m minimum par rapport à la ligne médiane et par rapport à la ligne de but du Foot à 11. Les tracés des terrains A8 devront être conforme à l'Art. 5.5 du Règlement des T&IS.

La zone de sécurité de 2,50 m par rapport aux lignes de jeux extérieures devra être respectée sur toute la périphérie du terrain, y compris au niveau des buts rabattables lorsqu'ils sont repliés. Elle sera traitée en gazon synthétique sur toute sa surface.

Dans le cas d'utilisation d'un revêtement avec charge d'élastomère, il sera nécessaire de prévoir (dans le cas d'une aide FAFA) les tests des granulats de la charge pour vérifier la conformité de leur teneur en métaux lourds et HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique) aux réglementations en vigueur) et un dispositif de confinement de cette charge.

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T7 SYN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. **Elle rappelle que pour classer une installation T5 SYN, les vestiaires sont obligatoires (absence plans des vestiaires).**

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

PERPIGNAN - HALLE CERDAN - NNI 661369904

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 14/05/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 14/05/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 692 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.60

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.75

A réception de l'étude photométrique l'éclairage de cette installation pourra être classé en Niveau EFutsal 3.

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFutsal 4 jusqu'au 14/08/2029.

2.2 Confirmation de classement

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

ST LAURENT DE LA SALANQUE - COMPLEXE SPORTIF JO MASO - NNI 661800104

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 14/10/2034

L'éclairage de cette installation est classé E7 jusqu'au 13/11/2026

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 25/03/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 25/02/2025

Dimension de l'aire de jeu : 100 m x 65 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 28 m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 67°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44.3

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 267 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.65

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.83

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

ST LAURENT DE LA SALANQUE - COMPLEXE SPORTIF JO MASO - NNI 661800201

Cette installation n'a jamais été classée

L'éclairage de cette installation n'a jamais été classé

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 25/03/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 30/09/2024

Dimension de l'aire de jeu : 105 m x 68 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 18 m

Nombre total de projecteurs : 12

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 64.8°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 45

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 180 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.61

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.79

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient

conformes.

2.5 Affaires diverses

1. Classement des installations

1.1 Classement initial

VALENCE D AGEN - COSEC - ANCIEN GYMNASE - NNI 821869901

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 4 en date du 30/04/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 20/07/2025 par la CDTIS,

- A.O.P. du 20/06/2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 4 jusqu'au 14/08/2035.

VALENCE D AGEN - GYMNASE DU COLLEGE JEAN ROSTAND - NNI 821869902

Cette installation n'a jamais été classée

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau FUTSAL 3 en date du 20/06/2025, et du document transmis :

- Visite effectuée le 09/07/2025 par la CDTIS,

- A.O.P. du 20/06/2022,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU FUTSAL 3 jusqu'au 14/08/2035.

1.2 Confirmation de classement

BEAUMONT DE LOMAGNE - STADE DU LAC - NNI 820130101

Cette installation est classée Niveau T5 PN jusqu'au 14/06/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T5 PN en date du 10/01/2025, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 27/06/2025 par la CDTIS,

- A.A.C. du 18/06/2025,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T5 PN jusqu'au 14/08/2035.

1.3 Changement de niveau de classement

GOLFECH - STADE PAUL LAFONT 1 - NNI 820720101

Cette installation est classée Niveau T3 PN jusqu'au 19/03/2025

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T4 PN en date du 13/12/2024, et des documents transmis :

- Visite effectuée le 30/07/2025 par la CDTIS,
- A.O.P. du 27/08/2024,

Au regard des éléments transmis, la Commission propose le classement de cette installation en NIVEAU T4 PN jusqu'au 14/08/2035.

1.4 Avis préalable

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

MONTAUBAN - COMPLEXE SPORTIF PORT CANAL 3 - NNI 821210803

Pas d'éclairage sur cette installation.

2.2 Confirmation de classement

CAZES MONDENARD - STADE MARCEL MAZET 1 - NNI 820420101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 15//09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairages horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 08/08/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 172 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.56

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.73

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/08/2027.

MONTAUBAN - COMPLEXE SPORTIF JEAN VERBEKE 2 - NNI 821210102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E5 jusqu'au 26/08/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 08/08/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 265 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.45 (Non conforme)

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.77

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de la constante d'uniformité U1h (0.45) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E5 (0.50 minimum / Art 3.2.1).

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E6 jusqu'au 14/08/2029.

MONTAUBAN - COMPLEXE SPORTIF JEAN VERBEKE 1 - NNI 821210101

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E4 jusqu'au 09/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 et des documents transmis

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 24/06/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 08/08/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 481 lux (Iodures Métalliques)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.58

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.74

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E4 jusqu'au 14/08/2026.

2.3 Changement de niveau de classement

LAFRANCAISE - GYMNASE MUNICIPAL - NNI 820879901

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau EEntraînement jusqu'au 06/06/2029

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 4 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 30/04/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 05/06/2025

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 269 lux (led)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.52

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.76

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU EFutsal 4 jusqu'au 14/08/2029.

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

CAZES MONDENARD - STADE MARCEL MAZET 1 - NNI 820420101

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 15/09/2033

L'éclairage de cette installation est classé E6 jusqu'au 15/09/2025

La Commission prend connaissance de la demande **d'AVIS PREALABLE ECLAIRAGE**, signée par le propriétaire le 06/08/2025, pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 (LED) et des documents transmis :

Une étude photométrique en date du 17/10/02024

Dimension de l'aire de jeu : 103 m x 62 m

Implantation : Latérale

Hauteur minimum de feu : 22.5 m

Nombre total de projecteurs : 16

Inclinaison totale des projecteurs par rapport à la verticale : 62°

Température de couleur (kelvin) : 5700 k

Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 44

Facteur de maintenance : 1

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 283 Lux

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.72

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.85

Elle constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF

La CRTIS émet un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

1. Classement des installations

- 1.1 Classement initial
- 1.2 Confirmation de classement
- 1.3 Changement de niveau de classement
- 1.4 Avis préalable

PAMPELONNE - STADE MUNICIPAL - NNI 812010101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 12/05/2035

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, objectif : construction de nouveaux vestiaires, et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 18/07/2025

- Lettre d'intention
- Plan des vestiaires

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne une rénovation des vestiaires : 2 vestiaires joueurs de 25m², 2 vestiaires joueurs de 25m² et 2 vestiaires arbitre de 9m²

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci, l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

CUQ TOULZA - PARC DES SPORTS LES SAPINETTES - NNI 810760101

Cette installation est classée T5 PN jusqu'au 19/06/2033

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'AVIS PREALABLE, reprise de l'engazonnement suite aux intempéries du 19 mai 2025, commune reconnue en état de catastrophe naturelle et des documents transmis :

Demande d'avis préalable signée du 22/07/2025

- Lettre d'intention
- Plan de masse

La C.R.T.I.S. note que :

La présente demande concerne la rénovation du terrain en pelouse naturelle

La C.R.T.I.S. donne un **AVIS PREALABLE FAVORABLE** pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser. Elle rappelle qu'à l'issue de ceux-ci,

l'aire de jeu, la liaison vestiaires-terrain, les bâtiments, les clôtures... devront être conformes aux prescriptions d'un Niveau T5 selon le Règlement des Terrains et Installations de 2021.

1.5 Affaires diverses

2. Classement des éclairages

2.1 Classement initial

2.2 Confirmation de classement

COUFOULEUX - STADE LE PARADIS N°2 - NNI 810700102

L'éclairage de cette installation est classé en Niveau E6 jusqu'au 09/09/2026

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 et des documents transmis :

L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 03/06/2025

Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CDTIS en date du 25/06/2026

Etude photométrique en date du 26/09/2024

Eclairement moyen horizontal (EhM) : 84 lux (led) (Non conforme)

Rapport EhMin/EhMax (U1h) : 0.41

Facteur d'uniformité (U2h) : 0.61

Elle constate la non-conformité par rapport au règlement de l'éclairage de la FFF :

La valeur de l'éclairement moyen horizontal (84 lux) est inférieure à la valeur réglementaire pour un classement en niveau E6 (150 lux maintenus 120 lux / Art 3.2.1)

La C.R.T.I.S. propose le classement de l'éclairage de cette installation en NIVEAU E7 jusqu'au 14/08/2029.

2.3 Changement de niveau de classement

2.4 Avis préalable

2.5 Affaires diverses

